

Récupération des RDD et produits électroniques Services gratuits à l'écocentre Matrec pour les citoyens de Brossard dès le 1^{er} avril

Brossard, le 23 mars 2015 – Les citoyens de Brossard pourront se départir de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) et de leurs produits électroniques usagés de façon sécuritaire et écologique en les apportant à l'écocentre Matrec, à compter du 1^{er} avril, et ce, jusqu'au 31 octobre. Ce service est offert gratuitement aux Brossardois sur présentation d'une preuve de résidence et suivant certaines conditions.

Articles acceptés

Les citoyens pourront ainsi se débarrasser de leur **RDD** tels les aérosols, les batteries d'automobile, la peinture, les huiles neuves et usagées, les bonbonnes de gaz propane, les pesticides, les produits réactifs, toxiques et inflammables, les oxydants, etc.

Les **produits électroniques** acceptés à l'écocentre Matrec sont les ordinateurs, les écrans, les claviers, les télévisions, les imprimantes, les téléphones, les consoles de jeux, etc.

Mentionnons que ces deux types de matières contiennent des résidus toxiques dangereux pour la santé publique et l'environnement, et qu'elles sont facilement recyclables ou valorisables.

Important

Les RDD et les produits électroniques ne sont pas acceptés lors de la collecte hebdomadaire des ordures ménagères.

Heures d'ouverture | Écocentre Matrec | 8005, boulevard Grande-Allée

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2015

Lundi au mercredi		8 h à 17 h 30
Jeudi et vendredi		8 h à 20 h
Samedi		8 h à 16 h



Rappelons que selon le Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles (REG-126), il est interdit de déposer certaines matières lors de la collecte des ordures ménagères. Pour connaître la liste complète des matières acceptées aux écocentres, les règles d'accès aux sites, ainsi que les modalités afférentes à ceux-ci, visitez brossard.ca (section « Services aux citoyens », rubrique « Matières résiduelles ») ou communiquez avec *Services Brossard* au 450 923-6311.